Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20261012-D_2026_85-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/10/2026
Et
Publication ou notification du : 19/10/2026

L'an 2026, le 12 Octobre à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : GUAIS Angélique, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusés ayant donné procuration : Mmes : CUZZI Corinne à Mme RACAPÉ Mélissa, HEULOT Françoise à Mme MARGOTTIN Anna, M. PIHOURS Arnaud à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUAIS Angélique

2026-85 – Compte-rendu des délégations confiées au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2026-25 du Conseil Municipal de Brielles en date du 7 avril 2026 et du 18 mai 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

- Finances :
 - Devis SARL CHATELAIS Yannick, mise en place d'une ligne électrique, 334.95 € HT soit 401.94 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 13 octobre 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Angélique GUAIS

MAIRIE de BRIELLES 35370